



Mémoire du Fonds de solidarité FTQ

**Présenté à la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale du Québec
dans le cadre des consultations sur le projet de loi n°27 (*Loi concernant principalement
l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation*)**

2 octobre 2019

Table des matières

Sommaire exécutif	2
1. Introduction	2
2. Présentation du Fonds de solidarité FTQ.....	4
2.1 Le Fonds de solidarité FTQ : un outil de développement économique pertinent ...	4
2.2 Le Fonds, un modèle économique à succès	5
2.3 Structure à plusieurs paliers, expertise variée	5
3. Un grand principe : favoriser l’approche collaborative	6
3.1 Participation cible et prise de risque	7
3.2 Combler les lacunes du marché.....	8
A. Dans l’offre de financement	8
B. Dans l’offre d’accompagnement aux entreprises	10
3.3 S’appuyer sur la force sectorielle de l’écosystème de la finance	10
3.4 Démarchage international	11
4. Remarques complémentaires	11
4.1 Protection des structures économiques régionales	11
4.2 Changements climatiques et transition juste	12
5. Conclusion	14
6. Recommandations	15

Sommaire exécutif

Le Fonds de solidarité FTQ (ci-après le « Fonds ») accueille favorablement le projet de loi n°27, *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation*. Nous souhaitons, par le fait même, réitérer la pertinence et le rôle essentiel que joue Investissement Québec (ci-après « IQ ») dans le développement économique du Québec.

Pour le Fonds, l'élément central à considérer dans le contexte de la refonte d'IQ est l'importance de travailler en collaboration avec les autres acteurs de l'économie et de la finance, notamment dans les différentes régions du Québec, de façon à offrir une offre complémentaire et non pas concurrentielle.

Malgré toute la bonne volonté des acteurs, le Fonds constate que le travail collaboratif n'est pas toujours au rendez-vous. La présence d'un investisseur public fort est un atout pour le Québec; il importe que ses actions se fassent en ayant pour objectif de protéger la saine concurrence dans le marché. Sa présence bien dosée et bien positionnée doit être de participer au renforcement de tout l'écosystème financier.

Afin d'assurer cette complémentarité des acteurs, le Fonds propose deux mécanismes. D'une part, nous recommandons de mettre en place un comité-conseil composé de représentants des institutions financières québécoises, de l'industrie du capital de risque et du capital de développement et que celui-ci fasse des recommandations pour améliorer la complémentarité. D'autre part, nous suggérons qu'un administrateur siégeant au conseil d'administration d'IQ soit recommandé par ce comité-conseil.

Dans le but de renforcer l'écosystème financier, nous recommandons également à IQ d'augmenter sa prise de participation dans des investissements risqués. Ceci permettrait de combler, en partie, les carences du marché.

Par ailleurs, nous recommandons aussi au gouvernement du Québec de poursuivre sa participation dans des fonds spécialisés et des enveloppes de co-investissement avec d'autres joueurs qui ont des expertises reconnues dans certains secteurs. De plus, nous croyons que la nouvelle structure régionale d'IQ devrait compléter les efforts de développement économique régional en assumant plus de risque, notamment au niveau du démarrage d'entreprises.

Dans le contexte actuel de lutte aux changements climatiques, plusieurs joueurs de l'industrie ont déjà mis en place des mesures concrètes afin de faire leur part et nous croyons qu'IQ devrait participer à ce mouvement en élaborant une stratégie ambitieuse en ce sens et en adoptant un plan favorisant une transition juste.

Finalement, le Fonds tient à réaffirmer son désir de collaborer activement avec IQ afin de permettre une bonne application de la refonte. Nous sommes persuadés que nous pourrions travailler de concert, afin de maximiser l'efficacité de nos investissements respectifs.

1. Introduction

Dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi n°27, *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation*, le Fonds de solidarité FTQ (ci-après le « Fonds ») est heureux de faire part de ses commentaires à la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale du Québec. Le Fonds souhaite apporter son expertise et sa vision relativement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques du gouvernement en matière d'économie et d'innovation, notamment concernant Investissement Québec (ci-après « IQ »).

D'entrée de jeu, le Fonds salue le bon travail d'IQ et du ministère de l'Économie et de l'Innovation afin de développer l'économie québécoise. Le Fonds souhaite profiter de l'occasion qu'offre cette commission parlementaire pour améliorer la complémentarité de cet investisseur public dans l'écosystème de la finance et maximiser son impact. Le Fonds réitère la pertinence et le rôle essentiel qu'IQ joue dans l'économie du Québec.

2. Présentation du Fonds de solidarité FTQ

Créé en juin 1983, le Fonds est une société de capital de développement qui fait appel à l'épargne et à la solidarité de l'ensemble de la population. Il s'agit du plus grand réseau d'investissement en capital de développement au Québec. Il a été créé par une initiative de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la plus importante centrale syndicale du Québec.

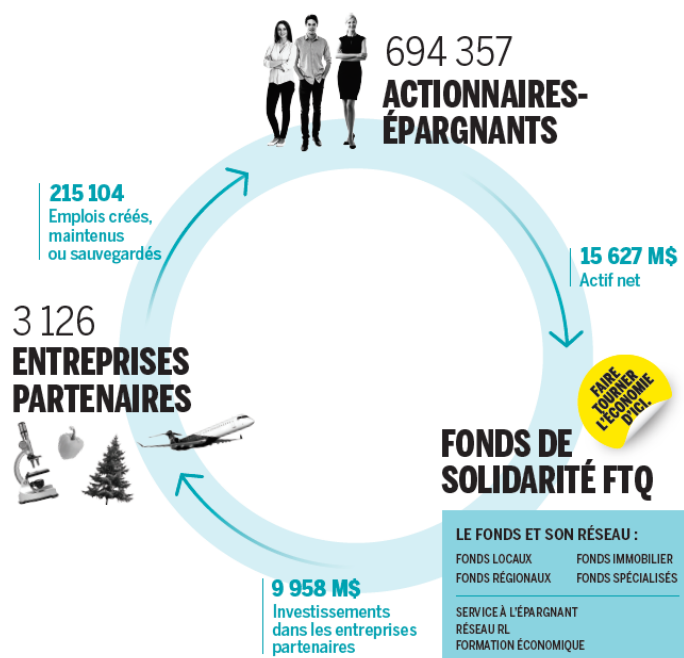
2.1 Le Fonds de solidarité FTQ : un outil de développement économique pertinent

Le modèle du Fonds favorise une croissance économique inclusive qui participe au renforcement de la classe moyenne et à la compétitivité du Québec.

Sa mission principale est de contribuer à la croissance économique du Québec en créant, en maintenant ou en sauvant des emplois au moyen d'investissements dans les entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie. L'un des objectifs du Fonds consiste également à encourager l'épargne-retraite et à procurer à ses centaines de milliers d'actionnaires-épargnants un rendement raisonnable qui s'ajoute aux avantages fiscaux qui leur sont consentis.

Cette stimulation de l'épargne rend alors disponible, aux entreprises du Québec, du capital nécessaire pour certains projets à caractère social, plus risqués ou de plus petite taille. Cela permet également de déployer du capital pour le redressement d'entreprises ou pour des projets ancrés dans les régions ressources, et qui cadre moins avec l'offre des institutions du secteur financier traditionnel.

Au 31 mai 2019



Avec un actif net de 15,6 G\$ au 31 mai 2019, le Fonds contribue à la création et au maintien de 215 104 emplois. Le Fonds est partenaire de plus de 3 126 entreprises et compte plus de 694 000 actionnaires, principalement issus de la classe moyenne.

2.2 Le Fonds : un modèle économique à succès

Depuis maintenant 36 ans, le modèle du Fonds de solidarité FTQ a démontré sa performance et sa pertinence. Au cours des cinq dernières années, il a investi en moyenne 904 M\$ par année dans l'économie québécoise et amassé en moyenne 814 M\$ en souscriptions des actionnaires. De plus, il a déclaré en moyenne des profits de plus de 935 M\$ par an, affichant un rendement annuel moyen de 7,7 % sur cinq ans. Depuis sa création, le Fonds a retourné près de 10 G\$ à ses actionnaires.

2.3 Structure à plusieurs paliers : expertise variée

Le succès que connaît le Fonds repose en partie sur sa structure à plusieurs paliers. En plus de l'équipe d'investissement du siège social, qui s'occupe des dossiers de plus de 5 M\$ grâce à une expertise sectorielle, des unités d'affaires spécialisées composent sa structure. Par exemple, le Fonds immobilier de solidarité FTQ a pour mission de financer et de développer des projets immobiliers, résidentiels, sociaux, industriels et commerciaux de toutes les tailles. Par ailleurs, les Fonds régionaux de solidarité FTQ sont partout au Québec grâce à ses bureaux dans 16 régions administratives différentes et mettent à profit leur expertise régionale pour financer des projets de 100 000 \$ à 5 M\$. Finalement, grâce à un partenariat avec les MRC et leurs mandataires du développement économique local, les Fonds locaux de solidarité financent des projets allant jusqu'à 100 000 \$. Cette combinaison d'expertise sectorielle, régionale et de soutien aux structures de développement économique local permet au Fonds d'être agile dans son approche pour traiter des dossiers d'investissement. La proximité qu'offre l'approche par palier a également permis au Fonds de développer une relation personnalisée, basée sur la confiance avec les entreprises partenaires de son portefeuille.

3. Un grand principe : favoriser l'approche collaborative

Pour le Fonds, l'élément central à considérer dans le contexte de la refonte d'IQ est l'importance de travailler en collaboration avec les autres acteurs de l'économie et de la finance, notamment dans les différentes régions du Québec, de façon à offrir une offre complémentaire et non pas concurrentielle.

Lors de la fusion entre la Société générale de financement du Québec et IQ en 2010, le Fonds avait déposé un mémoire conjoint¹ avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), demandant une meilleure collaboration entre IQ et l'industrie. Bien que l'article 14 de la *Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec*² prévoyait que : « la société réalise ses investissements en complémentarité aux partenaires, dans des conditions normales de rentabilité compte tenu notamment de la mission de la société, de la nature du service financier offert, du coût moyen des emprunts du gouvernement et des retombées économiques attendues », le Fonds constate que ce ne fut pas toujours le cas. À plusieurs reprises, le Fonds a constaté qu'IQ offrait des taux d'intérêt bien en deçà des taux du marché ou que les pratiques d'affaires n'étaient pas en phase avec un esprit de saine collaboration.

La présence d'un bras financier comme IQ est un atout pour le Québec. Nécessaire pour son développement économique et social, il importe que les actions de cet investisseur public se fassent en ayant pour objectif de protéger la saine concurrence dans le marché. Sa présence bien dosée et bien positionnée doit participer au renforcement de tout l'écosystème financier.

Nous saluons d'ailleurs la proposition de modification de la mission aux articles 4 et 14 de la Loi sur IQ. Cette proposition fait en sorte que la mission y est définie en des termes plus larges qui comprennent non seulement des aspects financiers, mais aussi socioéconomiques. Nous croyons même que les incitatifs de performance des employés d'IQ devraient être liés à ces indicateurs qui ne se limitent pas seulement au rendement financier et au volume d'interventions.

¹ FTQ et Fonds de solidarité FTQ. *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et du Fonds de solidarité FTQ sur le projet de loi n° 123 Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec*. Novembre 2010. [En ligne] <https://www.fondsftq.com/-/media/Site-Corporatif/Fichiers-PDF-Centre-de-documentation/2019/Memoire-sur-la-fusion-IQ-et-SGF-novembre-2010-FINAL.pdf?la=fr-CA>.

² Assemblée nationale du Québec. *Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec*. Décembre 2010, [En ligne] <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2010C37F.PDF>.

Puisque la complémentarité est au cœur des demandes du Fonds, il est pertinent de prévoir des mécanismes afin de s'assurer que ce principe soit respecté.

Recommandation #1 : Pour assurer une complémentarité entre IQ et les autres acteurs économiques et de la finance, le Fonds propose deux mécanismes reconnus dans la loi :

- 1. Qu'un comité-conseil se composant des représentants des institutions financières québécoises, de l'industrie du capital de risque et du capital de développement, fasse rapport chaque année au ministre de l'Économie et de l'Innovation de l'état de l'écosystème de la finance et fasse des recommandations pour améliorer sa complémentarité;***
- 2. Qu'un administrateur soit nommé au conseil d'administration d'IQ selon une liste de candidats recommandés par le comité-conseil. Cet administrateur devra être indépendant du comité et des institutions représentées.***

Le comité-conseil pourrait notamment se pencher sur les thèmes suivants :

- La prise de risque;
- L'approche d'IQ pour combler les lacunes du marché;
- La participation à des fonds spécialisés et à des enveloppes de co-investissement;
- Le démarchage international.

3.1 Participation cible et prise de risque

Le Fonds a développé une bonne collaboration avec le milieu de la finance, à Montréal comme dans l'ensemble des régions où il est présent. Puisque sa participation cible varie de 10 % à 40 %, le Fonds est rarement seul dans ses investissements. Le Fonds est présent pour appuyer le développement des entreprises avec d'autres acteurs du milieu de la finance et non pour en prendre le contrôle. En effet, près de 80 % des transactions faites au Fonds sont effectuées en collaboration avec d'autres partenaires de l'écosystème financier.

Comme la mission du Fonds l'exige, ses investissements sont faits sous forme de prêts non garantis ou sous forme de prise de participation au capital-actions. Cette prise de risques accrue permet alors à des joueurs qui ont une moins grande tolérance au risque d'investir dans les transactions. Ce rôle de « dérisqueur » permet d'attirer du capital dans certaines transactions qui, autrement, ne pourraient se concrétiser.

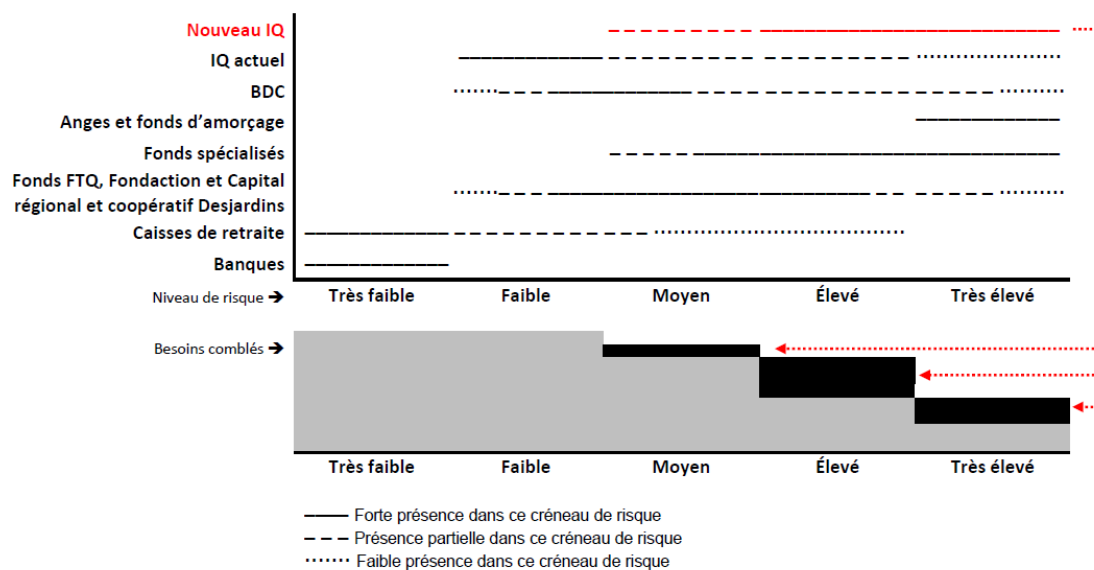
Lors de la fusion de la SGF et d'IQ en 2010, le Fonds avait cartographié dans son mémoire³ le champ d'intervention des différents acteurs du marché de la finance et avait estimé les besoins

³ FTQ et Fonds de solidarité FTQ. *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et du Fonds de solidarité FTQ sur le projet de loi n° 123 Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec*. Novembre 2010. [En ligne] <https://www.fondsftq.com/-/media/Site-Corporatif/Fichiers-PDF-Centre-de-documentation/2019/Memoire-sur-la-fusion-IQ-et-SGF-novembre-2010-FINAL.pdf?la=fr-CA> .

pour les différents profils de risque. Le Fonds avait d'ailleurs recommandé qu'IQ soit plus présent dans les investissements risqués et très risqués, là où les besoins sont grands. Bien que le Fonds ait constaté des efforts en la matière, il réitère sa recommandation afin qu'IQ soit davantage présent dans ces catégories.

Le Fonds est d'avis que le rôle d'IQ en tant qu'investisseur public est de combler les carences du marché, notamment au niveau du risque. Conséquemment, il devrait limiter sa présence dans les transactions peu risquées, voire même s'abstenir d'investir seul dans ce type de dossier.

Recommandation #2 : Le Fonds recommande qu'IQ augmente sa prise de participation dans des investissements risqués afin de combler cette carence de l'écosystème de la finance.



3.2 Comblar les lacunes du marché

A. Dans l'offre de financement

Le modèle du Fonds fait également en sorte qu'il doit intervenir afin de combler des lacunes de marché. Cette approche lui a permis de devenir très performant dans certains secteurs et ainsi d'être réellement complémentaire à l'industrie de la finance. Ses investissements répondant aux carences de marché viennent bonifier la performance de l'économie québécoise en contribuant à combler des vides laissés par d'autres acteurs.

Une étude de Deloitte de 2016⁴ démontrait que les fonds fiscalisés, comme le Fonds de solidarité FTQ, sont particulièrement performants pour combler quatre carences de marché :

⁴ Deloitte. *Étude sur les fonds fiscalisés – Synthèse exécutive*. 2016. [En ligne] <https://www.fondsftq.com/-/media/Site-Corporatif/Fichiers-PDF-Centre-de-documentation/2016/Deloitte-2016-Etude-sur-les-Fonds-fiscalises.pdf?la=fr-CA>.

- **Investissements dans les régions**

Alors que de nombreux investisseurs se concentrent dans les grands centres, 69 % des transactions effectuées par les fonds fiscalisés sont réalisées en région.

- **Investissements dans les secteurs traditionnels de l'économie**

Alors que les investisseurs ont tendance à délaisser les secteurs économiques traditionnels, 87,3 % des transactions de capital de risque recensées dans ces domaines sont réalisées par les fonds fiscalisés. Le Fonds est présent dans les secteurs traditionnels délaissés par les autres investisseurs, tels que le bois, les mines, mais également dans des secteurs de pointe comme celui des sciences de la vie.

- **Taille des investissements**

Alors que les petites transactions de moins de 1 M\$ sont difficiles à financer, 70 % des transactions effectuées par les fonds fiscalisés se situent sous cette barre. Bien que le Fonds ait la capacité de faire des investissements de plus de 100 M\$, il peut aussi s'engager dans des transactions aussi petites que 10 000 \$.

- **Investissements dans les phases d'amorçage des entreprises**

Alors que, comme le constatait le rapport Brunet en 2003⁵, les investissements sont plus difficiles à conclure dans certaines phases, notamment lors du prédémarrage et du démarrage, les fonds fiscalisés effectuent 52,4 % des transactions en phase d'amorçage au Québec.

Le Fonds croit qu'IQ devrait élaborer un positionnement d'investisseur complémentaire répondant aux lacunes de marché. Pour ce faire, nous offrons toute notre collaboration au gouvernement du Québec afin d'éviter des dédoublements et de mieux servir les entreprises du Québec.

Recommandation #3 : Le Fonds recommande à IQ de faire une analyse exhaustive des carences sectorielles de marché, tant au niveau national que régional avant l'adoption de ses plans stratégiques, et qu'il se fixe une cible d'investissement de ses actifs dans des secteurs nécessitant l'injection de capitaux.

⁵ Gouvernement du Québec. *Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque*. Juillet 2003. [En ligne] https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/salle_presse/communiques/annexes/20031217_capital_risque.pdf.

B. Dans l'offre d'accompagnement aux entreprises

L'offre d'accompagnement aux entreprises par les gouvernements, le milieu de la finance et les différentes associations sectorielles est en pleine croissance. IQ offre d'ailleurs de bons programmes d'accompagnement.

Le Fonds est également actif en la matière. Grâce à son partenariat avec Inno-Centre, il a réalisé depuis 2016 plus de 200 accompagnements en innovation auprès de 160 entreprises, ce qui équivaut à plus de 50 000 heures d'intervention⁶. La demande en la matière est en pleine croissance et le Fonds élabore présentement de nouveaux programmes d'accompagnement pour ses entreprises partenaires, notamment au niveau des transitions énergétiques, technologiques et humaines.

Le Fonds accueille positivement la volonté du gouvernement de bonifier l'offre d'accompagnement d'IQ et d'y joindre les efforts du Centre de recherche industrielle du Québec.

Tout comme pour la recommandation concernant l'offre de financement, le Fonds est d'avis qu'au-delà des enjeux commerciaux, le nouvel IQ doit jouer son rôle d'investisseur public et cherche la complémentarité avec les autres joueurs du marché afin d'optimiser l'offre et de combler les lacunes de marché.

Recommandation #4 : Le Fonds recommande qu'IQ bonifie son offre d'accompagnement aux entreprises en collaboration avec les joueurs du marché dans une perspective de combler les carences.

3.3 S'appuyer sur la force sectorielle de l'écosystème de la finance

Le rapport Brunet de 2003 mettait en évidence l'expertise développée par certains fonds spécialisés dans des secteurs plus techniques et recommandait d'y investir davantage. Tout comme IQ, le Fonds a mis en application cette recommandation et a investi plus de 1,2 G\$ dans ce type de fonds.

Recommandation #5 : IQ devrait poursuivre sa participation dans des fonds spécialisés et des enveloppes de co-investissement avec d'autres joueurs qui ont des expertises reconnues dans certains secteurs.

Par exemple, le Fonds dispose d'une équipe d'investissement aguerrie en sciences de la vie. Plutôt que de se constituer une équipe dédiée, IQ devrait injecter des capitaux avec le Fonds dans un portefeuille disposant de critères spécifiques. Il devrait également considérer cette approche avec d'autres acteurs de la finance pour les secteurs des mines, des technologies propres et celui du démarrage industriel ; trois secteurs qui ont besoin de capitaux.

⁶ Fonds de solidarité FTQ. *Pôle innovation*. Septembre 2019. [En ligne] <https://www.fondsftq.com/fr-ca/entreprise/financement-innovation>.

3.4 Démarchage international

Dans une ère où les États rivalisent pour attirer des capitaux d'investissement et des entreprises créatrices d'emplois et de richesse, le Fonds accueille positivement la volonté du gouvernement de déployer des ressources d'IQ dans les délégations du Québec à l'étranger. S'il est vrai que le meilleur incitatif pour qu'une entreprise s'implante quelque part est constitué par un ensemble de facteurs, dont un environnement fiscal et économique stable, prévisible et compétitif – facteurs que nous avons ici au Québec – il n'en demeure pas moins que ces derniers doivent être connus des investisseurs étrangers.

À ce titre, le Fonds salue la volonté du gouvernement, à l'intérieur du projet de loi n°27, d'assurer une plus grande coordination entre les acteurs gouvernementaux, notamment le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, le ministère de l'Économie et de l'Innovation, ainsi qu'IQ, dans le but « de favoriser une meilleure synergie d'action économique à l'international »⁷. Nous espérons que les fruits de ce démarchage se feront au bénéfice de tout l'écosystème de la finance en vue de « garnir » le pipeline d'entreprises au Québec et de créer plus de richesses dans la province.

Recommandation #6 : Les efforts internationaux d'IQ doivent mettre en valeur le dynamisme et la diversité de l'écosystème de la finance québécoise.

Le Fonds salue également l'initiative du gouvernement de mandater IQ pour accompagner les entreprises afin de stimuler et diversifier l'exportation et aussi les amener à prendre de l'expansion à l'échelle mondiale.

4. Remarques complémentaires

4.1 Protection des structures économiques régionales

Le Fonds accueille positivement la volonté de simplifier l'intervention économique en région. Il rappelle cependant qu'il faut agir avec une grande prudence dans ces structures, afin de respecter le champ d'intervention économique des structures municipales et d'éviter l'instabilité, comme celle créée par la réorganisation des structures économiques locales en 2015.

Il existe plusieurs initiatives qui performant bien sur la scène locale et régionale, notamment les Fonds régionaux de solidarité FTQ, les Fonds locaux d'investissement (FLI) et les Fonds locaux de solidarité (FLS), initiés et administrés en partenariat avec les MRC, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et le ministère de l'Économie et de l'Innovation. Ces initiatives offrent

⁷ Assemblée nationale du Québec. Projet de loi n°27 – Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation.

l'avantage d'outiller les municipalités tout en respectant leur pouvoir de développement économique.

Recommandation #7 : Le Fonds recommande que la nouvelle structure régionale d'IQ vienne compléter les efforts de développement économique local et régional en assumant plus de risque, notamment au niveau du démarrage d'entreprises.

4.2 Changements climatiques et transition juste

Les impacts physiques découlant des changements climatiques se font de plus en plus sentir au Québec et les experts prévoient qu'en plus de s'intensifier, ces impacts n'affecteront pas l'ensemble du territoire de manière uniforme (Ouranos, 2015). En plus des impacts anticipés sur la prospérité économique de certaines industries québécoises, comme celles de la foresterie, de l'agriculture, de l'énergie et du tourisme, les experts s'attendent à ce que des impacts tout aussi importants affectent la santé des individus et des communautés, la pérennité et la sécurité des bâtiments et des infrastructures, ainsi que la biodiversité et le maintien des services écosystémiques.

Sur la scène internationale, nous assistons à une mobilisation des investisseurs et des autres acteurs économiques d'une ampleur inédite. Au Québec, plusieurs institutions ont emboîté le pas à cette mobilisation et contribué à accentuer le leadership de la province sur cette question : la Caisse de dépôt et placement du Québec a annoncé sa Stratégie d'investissement face au défi climatique en octobre 2017 et le Fonds a lancé son plan pour réduire les GES et freiner les changements climatiques en septembre 2018. Précisons que le plan élaboré par le Fonds s'appuie sur le fait que la transition énergétique s'accompagnera de changements majeurs qui devront être gérés adéquatement et abordés dans un esprit de collaboration : **pour être réussie, cette transition devra être juste**. La démarche initiée par le Fonds vise ainsi à maximiser les bénéfices environnementaux, tout en minimisant les impacts négatifs de la transition énergétique sur les travailleurs et les communautés locales.

Pour faire suite à ce qui précède, il apparaît essentiel d'intensifier les efforts de réduction des émissions de GES sur le territoire du Québec, afin de limiter les conséquences des changements climatiques au Québec et d'appuyer nos régions, municipalités et communautés locales dans leurs efforts d'adaptation. Les acteurs économiques **doivent ainsi jouer un rôle actif** dans la lutte aux changements climatiques et l'adaptation de nos communautés, en :

- Collaborant localement, et avec des acteurs de la scène internationale, afin de i) accroître le bassin de connaissances sur les changements climatiques et partager les meilleures pratiques, ii) rechercher et mettre en œuvre des solutions innovantes permettant de réduire les émissions de GES et de faciliter l'adaptation des communautés locales,

- iii) impliquer et mobiliser les parties affectées par la transition (ex. : travailleurs et communautés locales);
- Mesurant l’empreinte carbone des sociétés dans lesquelles ils investissent et en exerçant une influence pour que cette empreinte soit réduite (à terme, éliminée), tout en considérant et en atténuant les impacts négatifs que pourraient subir les travailleurs et les communautés locales (transition juste);
 - Allouant du capital aux entreprises et aux projets qui fournissent des solutions aux changements climatiques et renforcent la résilience de nos communautés locales.

Recommandation #8 : Le Fonds recommande qu’IQ, en tant qu’investisseur influent, s’inscrive dans la même démarche que d’autres joueurs de l’industrie, notamment le Fonds, en élaborant une stratégie ambitieuse de lutte aux changements climatiques en adoptant un plan favorisant une transition juste.

5. Conclusion

En conclusion, le Fonds de solidarité FTQ accueille favorablement la réforme d'Investissement Québec et tient à réitérer l'importance d'une plus grande complémentarité entre cette dernière et les autres acteurs économiques et de la finance. En ce sens, le Fonds désire collaborer activement avec IQ afin de développer des rôles complémentaires qui permettront d'investir dans les entreprises québécoises de la manière la plus efficace possible. Nous sommes convaincus que les recommandations émises dans ce mémoire permettraient à IQ de cheminer conjointement avec le Fonds vers l'objectif commun de favoriser le développement du Québec.

6. Recommandations

- Recommandation #1 : Pour assurer une complémentarité entre IQ et les autres acteurs économiques et de la finance, le Fonds propose deux mécanismes reconnus dans la loi :
 1. Qu'un comité-conseil se composant des représentants des institutions financières québécoises, de l'industrie du capital de risque et du capital de développement, fasse rapport chaque année au ministre de l'Économie et de l'Innovation de l'état de l'écosystème de la finance et fasse des recommandations pour améliorer sa complémentarité;
 2. Qu'un administrateur soit nommé au conseil d'administration d'IQ selon une liste de candidats recommandés par le comité-conseil. Cet administrateur devra être indépendant du comité et des institutions représentées.
- Recommandation #2 : Le Fonds recommande qu'IQ augmente sa prise de participation dans des investissements risqués afin de combler cette carence de l'écosystème de la finance.
- Recommandation #3 : Le Fonds recommande à IQ de faire une analyse exhaustive des carences sectorielles de marché, tant au niveau national que régional avant l'adoption de ses plans stratégiques, et qu'il se fixe une cible d'investissement de ses actifs dans des secteurs nécessitant l'injection de capitaux.
- Recommandation #4 : Le Fonds recommande qu'IQ bonifie son offre d'accompagnement aux entreprises en collaboration avec les joueurs du marché dans une perspective de combler les carences.
- Recommandation #5 : IQ devrait poursuivre sa participation dans des fonds spécialisés et des enveloppes de co-investissement avec d'autres joueurs qui ont des expertises reconnues dans certains secteurs.
- Recommandation #6 : Les efforts internationaux d'IQ doivent mettre en valeur le dynamisme et la diversité de l'écosystème de la finance québécoise.
- Recommandation #7 : Le Fonds recommande que la nouvelle structure régionale d'IQ vienne compléter les efforts de développement économique local et régional en assumant plus de risque, notamment au niveau du démarrage d'entreprises.
- Recommandation #8 : Le Fonds recommande qu'IQ, en tant qu'investisseur influent, s'inscrive dans la même démarche que d'autres joueurs de l'industrie, notamment le Fonds, en élaborant une stratégie ambitieuse de lutte aux changements climatiques en adoptant un plan favorisant une transition juste.